DEPARTEMENT
DES
PYRENEES-ATLANTIQUES

Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Publié le
ID : 064-216405118-20230407-2023_29D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAUVAGNON

Séance du 07 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois le sept avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAUVAGNON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEYROULET Bernard, Maire.

Présents : Mmes et MM ALLANOT, CAMPOS, CAPDEVIOLLE, CAYRON, CHAPOTHIN, DOUARD, GELIZE, HUSTET, LAFAILLE, LALANNE, LANDRIEU, LAPLACE-NOBLE, LENOIR, MALABAT, PEYROULET, REIMANN, SENTAURENS, TADDEI**********
Absent ayant donné procuration : Mme BAREILLE (Mme LALANNE), LACROIX (Mme CAMPOS)**********
Absents excusés : Mmes BERGÉ, VIRLOGEUX, M. CUYALA-PROVENCE**********
Secrétaire de séance : M. CAYRON.

Objet : Finances : Adoption du Règlement Financier et Budgétaire

Le Conseil municipal dans sa séance du 7 octobre 2022 a validé la mise en place anticipée de la nomenclature M57. Dans ce cadre, il convient de créer et adopter un règlement budgétaire et financier, révisable à tout moment.
Après le rappel des principes règlementaires, budgétaires et comptables, ce règlement présente notamment :
- le cadre du budget, notamment ses modalités de présentation, de vote et de virements de crédits ;
- les règles de gestion des engagements de crédits ;
- les règles d'exécution des dépenses et des recettes ;
- les procédures de la collectivité, les faire connaître avec exactitude et se donner pour objectif de les suivre le plus précisément possible ;
- les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, en fixant les règles de caducité applicables aux crédits pluriannuels ;

VU :
- Les articles L.2121-29 et L.5217-10-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Après en avoir délibéré :

DECIDE : d'adopter le règlement budgétaire et financier joint en annexe à la présente délibération.
AUTORISE : M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour mois et an que dessus.
Pour copie conforme certifié exact.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Bernard PEYROULET

MAIRIE DE SAUVAGNON Pyrénées-Atlantiques

NOMBRE DE MEMBRES		
Exercice	Présents	Votants
23	18	20

CONVOCATION
Date : 31/03/2023
Affichage : 31/03/2023

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :
Publication le :
N° 2023-29